



# BORDEAUX



## REFORME DE LA POLICE NATIONALE

Le DGPN et le DCPJ, nous ont présenté au siège de la DZPJ de Bordeaux, les grandes lignes de la réorganisation de la Police Nationale. ALLIANCE PN Nouvelle Aquitaine et UNSA 33 ont exprimé leur mécontentement sur l'ABSENCE DE DIALOGUE SOCIAL au niveau de la REGION. Un argumentaire régional, et une liste de questions précises couvrant l'ensemble des directions ont été remis à M. le DGPN.

### Quelques réponses apportées par ses soins :

#### DZPN - DDPN

- CONCERNANT LA DEMANDE DE MORATOIRE : " *LES CONCERTATIONS VONT SE POURSUIVRE, LA RÉORGANISATION DEVRA ÊTRE EN PLACE AU 1ER JANVIER 2024 ET NON AU 30 JUIN 2023.* "
- CONCERNANT LA DEMANDE D'UNE EXPÉRIMENTATION ZONALE AFIN DE VÉRIFIER SI L'ÉCHELON DZPN EST BIEN CALBRÉ, LE DGPN ESTIME QUE " *LE TEMPS N'EST PLUS AUX EXPÉRIMENTATIONS.* "
- AUCUN ORGANIGRAMME N'EST VALIDÉ PAR LE DGPN, CHAQUE PILOTE TERRITORIAL A LA CHARGE DE REMONTER SES PROPOSITIONS QUI SONT EN L'ÉTAT, UNIQUEMENT DES PROJETS. CONCERNANT LES ORGANIGRAMMES QUI CIRCULENT " *AUCUN N'EST VALIDÉ* "

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE :

- Engagement du DGPN, pour que " *les policiers éligibles à l'ASA conservent le bénéfice de ce dispositif.* "

#### POLICE AUX FRONTIÈRES

- " *Volonté de regroupement des BMR en un seul lieu* " ( à négocier en raison de possibilités de problématiques locales )
- " *Fin de la sectorisation des missions de la PAF* "

#### POLICE JUDICIAIRE

- Sur notre proposition de « remonter » la CRIM ORG au niveau zonal sous la coupe du DZPJ, le DGPN assoit une position ferme « *UN TERRITOIRE - UN CHEF* » en laissant toutefois une possibilité au dialogue.

Le DGPN affirme une volonté claire de réorganiser la filière investigation par la mise en place de pilotages s'appuyant sur l'expertise de la police judiciaire qui devrait améliorer la qualité générale et une cohérence nationale.

**ALLIANCE Nouvelle Aquitaine et UNSA 33 ont exprimé leurs craintes quant à la volonté affichée de "démonter" une organisation efficiente au profit d'une articulation départementale incertaine. L'investigation doit être pilotée par le DZPJ sous l'égide de la DNPJ**

**Positionner les services en fonction de leurs missions et leurs domaines de compétences, LE BUT A POURSUIVRE !**